

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LA
SOCIETE CTOUTVERT**

Adm N° 2024 - 108

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant l'intérêt de permettre la réservation en ligne des emplacements et hébergements du camping municipal.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat avec la société CTOUTVERT – 10 place Alfonse Jourdain – 31000 Toulouse pour permettre la réservation et vente en ligne des emplacements et hébergements du camping.

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an soit jusqu'au 28 février 2025.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant du contrat est de : 1322,74 € TTC décomposé comme suit :
Pack Individuel Premium Full Responsive renouvellement : 948 € HT
Pack variable sur les réservations enregistrées : 154,28 HT

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 13 juin 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ